Présentation de la procédure **ADMISSION POSTBAC** 2016*(APB) *Document mis à jour le 21/01/2016

Lycée Saint-Jean DOUAI – janvier 2016 – K. Corenflos

(inspiré du diaporama réalisé par le SAIO de Nantes pour l'ONISEP)

Admission Postbac 2016

Principales formations concernées

- ⇒ Les **BTS** (Brevets de technicien supérieur), les **BTSA** (BTS Agricoles)
- ⇒ Les DCG (Diplômes de comptabilité et de gestion)
- ⇒ Les CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)
- ⇒ Les CPES (Classes préparatoires aux études supérieures)
- ⇒ Les DUT (Diplômes universitaires de technologie)
- Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture
- ⇒ Les licences (1^{ère} année universitaire)

et la PACES (4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme)

- ⇒ Les classes préparatoires aux professions paramédicales et sociales
- ⇒ Les MANH (Classes de mise à niveau hôtellerie)
- ⇒ Les MANAA (Classes de mise à niveau en arts appliqués)
- ⇒ Les DMA (Diplômes des métiers d'art)
- ⇒ Les **DTS** (Diplômes de technicien supérieur)
- ⇒ Des Écoles Supérieures d'Art
- ⇒ Des Formations d'ingénieurs
- ⇒ Des Écoles de Commerce
- Des Formations des secteurs paramédicaux et sociaux



Admission Postbac 2016

Quelques Formations non concernées

- ⇒ Les Formations des établissements privés hors contrat
- ⇒ L'Université Dauphine
- ⇒ Les IEP
- ⇒ Les IFSI ; certaines formations paramédicales et sociales
- ⇒Les formations en Belgique
- ⇒L' ICAM et les Ecoles de la FESIA

(ISA à Lille, ISARA à Lyon, El PURPAN à Toulouse, Groupe ESA à Angers) Candidater sur le site «<u>grandesecoles-postbac.fr</u> »

Pour la plupart de formations, un seul site :

www.admission-postbac.fr



www.admission-postbac.fr

Pour:

M'informer sur les aides, les logements

M'informer sur les formations

Enregistrer mes candidatures post-bac

Suivre mes candidatures jusqu'à l'admission

Les aides financières





faites votre demande sur | 15 janvier > etudiant.gouv.fr | 31 mai 2016

Depuis le 1^{er} décembre, je peux consulter les formations dont l'admission est gérée par APB



Depuis le 1^{er} décembre, je peux consulter les formations dont l'admission est gérée par APB



Puis ici

Je choisis mes critères de recherche : type de formation, spécialité, lieu...

Recherche de formations

–Formation –							
Par type de formation:	DUT		×				
Par Spécialité	Mesures physiques				•		
Lieu			Critères sp	écifiques (facultatifs) -			
Par région:	Indifférent	•	E Format	tions en apprentissage	•	0	
Par académie:	Nantes		E Format	tions pour sportif de ha tions pour artiste de ha	aut niveau aut niveau	0	
Par département:	Indifférent 💌		Des inf	os sur l'ét	ablisseme	ent et la	
Par ville:	Indifférent	•	formati	on (dates	des porte	s ouvert	es.
Trier les résultats:	Géographique 💌		descrip	tif, coord	onnées, ta	ux de ré	ussite,
		S Nouvelle rech	poursu	tes d'etu	des, inser	tions, sa	laires)
		1	en cliqi	iant sur «	En savoir	plus »	
		2 formation(s) trouv	/ée(s)			031	
Etablissement	Domaine	Spécialité	Ville	Département	↓		
U.T. Saint-Nazaire (Public)	DUT - Production	Mesures physiques	Saint-Nazaire	Loire-Atlantique	E	o unice	
.U.T. Le Mans (Public)	DUT - Production	Mesures physiques	Le Mans	Sarthe	En savoi	rpius	



Quelles formations sont dans APB ?

La **GRANDE MAJORITE DES FORMATIONS** <u>France entière</u>, sont sur Admission Post Bac.

Des formations **par apprentissage** sont <u>aussi</u> sur Admission Post Bac.

Si je ne retrouve pas un établissement ou une formation sur APB, je dois contacter directement l'établissement pour connaître ses modalités d'admission.

Le planning

APB : une procédure en 5 étapes

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H <	Création du dossier électronique et sélection des formations.
Etape 2 : 20 janvier au 2 avril	Confirmation des candidatures et impression des fiches de candidature et envoi des dossiers « papier ».
<u>Etape 3</u> : du 3 mai au 6 mai →	Vérification par les candidats de la bonne réception des dossiers de candidature.
Etape 4 : Jusqu'au 31 mai	Modification de l'ordre de mes vœux.
Etape 5 : Du 8 juin 19 juillet (14 h) \rightarrow	Consultation des phases d'admission.
Etape 6 : A partir de juin	Inscription administrative après acceptation d'une proposition d'admission
Etape 7 : 24 juin au 09 septembre \longrightarrow	Procédure complémentaire (PC). 12

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Création du dossier électronique



Des guides pour m'aider :



Brochure APB distribuée en janvier à tous les élèves de terminale de l'académie et en ligne sur le site de l'Onisep

Guide du candidat téléchargeable sur le site : www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Création du dossier électronique

Pour constituer mon dossier électronique, il me faut :

- <u>N INE</u> (ou INA pour les élèves des lycées agricoles) : il figure sur mon relevé de notes des épreuves anticipées du bac ; sinon je le demande au secrétariat de mon lycée.
- <u>Une adresse e-mail valide</u> : Si je change d'adresse e-mail, je pense à l'actualiser sur mon dossier électronique (espace « Inscription », rubrique « Adresse e-mail »).
- <u>N</u> d'inscription au baccalauréat (n OCEAN) : il est pré-renseigné sur mon dossier électronique (dans le cas contraire, je prends contact avec le secrétariat de mon lycée).
- **Bulletins scolaires** de Première et des deux 1^{ers} trimestres de Terminale (selon les formations demandées, il faudra que je saisisse mes notes et appréciations).

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Création du dossier électronique

Pour créer mon dossier je saisis ma date de naissance et mon n INE (ou INA)





Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Création du dossier électronique

Je complète et/ou je modifie les informations relatives à mon identité avant de les valider.

J'obtiens un n de dossier et un code confidentiel que je dois <u>IMPERATIVEMENT conserver</u> tout au long de la procédure.

En cas de perte, j'effectue la procédure <u>« codes perdus »</u> pour recevoir mes identifiants APB sur ma boîte e-mail (celle que j'ai enregistrée sur mon dossier APB).



Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Création du dossier électronique

Je saisis mon <u>adresse e-mail</u> et je la valide en copiant le code de validation que j'ai reçu sur ma boîte e-mail.

Il est très important d'avoir une adresse e-mail à jour car tout au long de la procédure je suis averti(e) par mail des démarches à effectuer.



Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations

Je peux sélectionner jusqu'à 24 formations maximum : 1 formation dans un établissement = 1 candidature, en respectant un nombre maximum par type de formation, ... SAUF PACES, STAPS et DROIT (pour l'académie de Lille)

CPGE et CPES	12 dont 6 maximum dans la même voie
DUT	12
BTS, BTSA (y compris par apprentissage), DTS, DMA	12
Licences 1, PACES, DEUST, DU	12
Ecoles d'ingénieur, de commerce, d'architecture et les écoles nationales d'art	12 par type d'école
Autres formations : DCG, Mises à niveau (MAN), Mise à niveau arts appliqués (MANAA), Classes préparant aux concours paramédicaux et sociaux,	12 dont 3 maximum pour la mise à niveau arts appliqués (MANAA)

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations

Obligation pour les bacheliers généraux (L, ES et S)



(non contingentée et non sélective - reconnaissable par une pastille « verte »)

Puis saisir le vœu suivant

Puis classer (licence libre en dernier).

Etc...

Toujours mettre une licence « libre » en fin de classement (fin de liste)

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations Cas particulier des « vœux groupés » : PACES, STAPS et DROIT (académie de Lille)

 •Une candidature dans une de ces filières implique automatiquement des candidatures (sous-vœux) dans tous les autres établissements de cette filière de l'académie.

•Le groupe ne compte que pour 1 vœu

•II faut classer les « sous-vœux » dans ce vœu

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations

Exemple : STAPS (académie de Nice)



Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations



Je peux modifier l'ordre des mes vœux jusqu'au 31 mai.

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18 H Sélection des formations

Vœux CPGE : seul type de formation avec possibilité de demande d'internat via APB

SCRIPTION	SCOLARITÉ	VOEUX			
IDIDATURES 0	RDRE DES VOEUX				
J.S.	15	AJOL		15	15
ABLISSEMENT		COMMUNE	FORMATION		
cée Eugène L	ivet	Nantes (44)	Classe préparatoire scientifique / PTSI		
FERNAT	oose l'internat (Attentio	on l'internat das forma	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int	t, je peux cla ternat et 1 v	sser cette œu sans
TERNAT e formation prop naitez-yous un b	oose l'internat (Attentio	at ? (cocher oui at ? cosser cette formation de	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat	t, je peux cla ternat et 1 ve	sser cette œu sans
TERNAT formation prop naitez-yous up b Oui	oose l'internat (Attentio éleagement en intern quence : Vous pourre	at? (cocher oui z classer cette formation de	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat ux fois, avec et sans internat , dans votre liste de voeu	t, je peux cla ternat et 1 ve	sser cette œu sans
TERNAT e formation prop haitez-yous un b Oui Consé Non Consé	oose l'internat (Attentio Mongement en intern quence : Vous pourre équence : Vous ne po	at ? (cocher oui z classer cette formation de urrez classer cette formation	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat ux fois, avec et sans internat , dans votre liste de voeu n qu''une fois, sans internat , dans votre liste de voeux	t, je peux cla ternat et 1 ve	sser cette œu sans
TERNAT e formation prop haitez-yous un h Oui Consé Non Consé ance, en kilomè	oose l'internat (Attentio Aleagement en intern quence : Vous pourre équence : Vous ne po tres, entre votre domic	st je form at ? (cocher oui z classer cette formation urrez classer cette formation ille et la ville où se situe l'éta	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat ux fois, avec et sans internat , dans votre liste de voeux n qu''une fois, sans internat , dans votre liste de voeux ablissement :	t, je peux cla ternat et 1 ve ^{IX.} et l''internat ne vous sera	sser cette œu sans
TERNAT e formation prop naitez-yous un b Oui Consé Non Consé ance, en kilomè Kms	oose l'internat (Attentio Altergement en intern quence : Vous pourre équence : Vous ne po tres, entre votre domic	st ? (cocher oui at ? (cocher oui z classer cette formation de urrez classer cette formation ile et la ville où se situe l'éta	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat aux fois, avec et sans internat , dans votre liste de voeu n qu''une fois, sans internat , dans votre liste de voeux ablissement :	t, je peux cla ternat et 1 ve	sser cette œu sans
TERNAT e formation prop haitez-yous un h Oui Consé Non Consé ance, en kilomè Kms	oose l'internat (Attention d'augement en intern quence : Vous pourre équence : Vous ne po tres, entre votre domic	st ? (cocher oui) at ? (cocher oui) z classer cette formation de urrez classer cette formation ile et la ville où se situe l'éta	coche « oui » pour l'internat ation 2 fois : 1 vœu avec int nat ux fois, avec et sans internat , dans votre liste de voeu n qu''une fois, sans internat , dans votre liste de voeux ablissement :	t, je peux cla ternat et 1 ve	sser cette œu sans

ETAPE 2 : Finaliser

Etape 2 : 20 janvier au 2 avril Confirmation, impression des fiches de candidature et envoi des dossiers « papier »

J<u>e clique sur chaque formation</u> de ma liste de vœux pour connaître les démarches qu'il me reste à effectuer pour finaliser mes candidatures



ETAPE 2 : Finaliser

Etape 2 : 20 janvier au 2 avril Saisie des CV, des lettres de motivation, des notes et appréciations, puis <u>confirmation</u>, impression des fiches de candidature et envoi des dossiers « papier »



Selon les établissements demandés, les éléments du dossier de candidature (bulletins scolaires, CV et ma lettre de motivation, etc..) sont :

✓À saisir directement sur mon dossier électronique

ou

✓À envoyer par voie postale



Je vérifie les pièces demandées et le format souhaité (saisie en ligne et/ou envoi papier) en consultant TOUTES LES INFOS propres à chacune de mes candidatures

ou

✓À saisir et à envoyer par voie postale

ETAPE 2 : Finaliser

Etape 2 : 20 janvier au 2 avril Confirmation, impression des fiches de candidature et envoi des dossiers « papier »

Au plus tard le 2 avril, je dois avoir :

- 1 saisi toutes les informations complémentaires
- 2 confirmé chacune de mes candidatures,
- 3 Imprimé une fiche de candidature par formation,

4 - <u>envoyé</u> mon dossier « papier » à chaque établissement demandé (excepté pour les établissements qui demandent uniquement un dossier électronique)



ETAPE 3 : Vérifier

Etape 3 : jusqu'au 6 mai vérification de la bonne réception de mes dossiers

Après avoir envoyé mes dossiers « papier », je me connecte régulièrement à mon dossier APB, rubrique « vœux » pour vérifier l'état de réception.

Pour chaque candidature 3 possibilités :

1 - Dossier reçu et complet

2 - Dossier incomplet : je consulte les pièces manquantes affichées sur ma candidature et je les renvoie très rapidement (un e-mail m'a également été envoyé pour m'alerter)

3 - Dossier non parvenu : je renvoie mon dossier le plus rapidement possible à l'établissement

S'il s'agit d'un dossier électronique, la confirmation vaut réception.

ETAPE 4 : Classer <u>définitivement</u>

Etape 4 : jusqu'au 31 mai Modification de l'ordre des vœux

L'ordre des vœux est très IMPORTANT.

Il doit refléter mes PREFERENCES

Les établissements n'ont pas accès à l'ordre des vœux des candidats. Les établissements n'ont pas à me le demander et je ne suis pas tenu(e) de leur communiquer.



Si j'obtiens une proposition d'admission, cela annulera définitivement TOUS les vœux de rang inférieur.

Etape 5 : 8 juin, 23 juin et 14 juillet phases d'admission

3 phases d'admission successives

1^{ère} phase : du 8 (14h) au 13 juin (14h) 2^{ème} phase : du 23 (14h) au 28 juin (14h) 3^{ème} phase : du 14 (14h) au 19 juillet (14h)

A chaque phase, je peux obtenir au mieux, une seule proposition, selon:

✓ le classement de mes dossiers effectués par les établissements

√l'ordre de mes vœux (arrêté au 31 mai)

 \checkmark le nombre de places disponibles dans chaque formation

 \checkmark à partir de la seconde phase, des places libérées

Si j'obtiens une proposition, j'ai <u>5 jours</u> pour y répondre

Etape 5 : 8 juin, 23 juin et 14 juillet phases d'admission

J'ai obtenu une proposition d'admission, je peux répondre :

Oui mais*J'accepte ma proposition et je reste en attente pour mes vœux mieux placés. Ma place pour cette formation m'est réservée jusqu'à la phase suivante.	
Je dois absolument me reconnecter à la phase suivante !	
Non mais*Je refuse ma proposition mais je reste en attente pour mes vœuNon mais*je n'aurai pas d'admission.	ux n,
Je dois absolument me reconnecter à la phase suivante !	
Je renonce à tous mes voeuxJe refuse ma proposition et je renonce à mes vœux en attente (démission de la procédure).	

*réponses proposées uniquement si je peux espérer une meilleure proposition à la phase 30 suivante

Etape 5 : 8 juin, 23 juin et 14 juillet phases d'admission

Un exemple,

Ordre	Voeux	Admission	Réponse du candidat
1	Ecole d'architecture - Paris	Refusé par l'établissement	
2	BTS Bâtiment - Lycée de Rennes	En liste d'attente	
3	DUT génie civil – IUT de La Rochelle	Formation proposée	Oui mais
4	DUT génie civil – IUT de Poitiers	Démission car vœu 3 proposé	

Etape 5 : 8 juin, 23 juin et 14 juillet phases d'admission

Un exemple,

Vœu 1	L'établissement n'a pas retenu le dossier de ce candidat. Aucune proposition d'admission ne lui sera faite pour cette formation.
Vœu 2	L'établissement a retenu le dossier de ce candidat mais il n'a pas été suffisamment bien classé par la commission d'admission pour obtenir une proposition sur ce vœu lors de la 1 ^{ère} phase.
Vœu 3	L'établissement a retenu le dossier de ce candidat et l'a suffisamment bien classé pour qu'il obtienne une proposition d'admission dès la 1 ^{ère} phase. Ce candidat a répondu <u>« oui mais »</u> . Il doit se reconnecter à la 2ème phase.
	A la 2ème phase, soit on lui propose son vœu n 2 (dans ce cas son vœu n 3 sera annulé), soit à nouveau son vœu n 3. Dans tous les cas il devra apporter une réponse (si sa réponse est de nouveau « oui mais », il devra se connecter à la phase 3).
Vœu 4	Ce vœu est définitivement annulé car ce candidat a obtenu une proposition d'admission sur un vœu mieux placé.32

ETAPE 6 : « C'est pas fini »

Etape 6 : à partir du 08 juin inscription administrative

Dès que je réponds « oui définitif » à une proposition d'admission, un message s'affiche et m'indique la marche à suivre pour effectuer mon inscription auprès de l'établissement.



En cas de non respect des dates et modalités d'inscription, l'établissement peut me retirer mon admission

Certains établissements (Universités, IUT,...) inscrivent les candidats admis <mark>après les résultats du bac</mark> et sur <mark>prise de rendez-vous</mark> à partir du dossier APB.

Dans ce cas je n'oublie pas de me connecter début juillet à mon dossier APB pour suivre les démarches d'inscription.

ETAPE 7 : Et si

<u>A partir du 24 juin</u> Procédure complémentaire

Pour qui?

✓ Les candidats non inscrits ou n'ayant pas émis de vœux sur APB au 21 mars

✓ Les candidats n'ayant pas obtenu de proposition d'admission à l'issue des phases d'admission

✓ Les candidats ayant ordonné prioritairement des vœux pour des formations sélectives (à recrutement sur dossier) mais ayant obtenu uniquement une proposition sur un vœu de formation non sélective (par exemple : vœu de Licence 1)

Pour quelles formations ?

Seuls les établissements ayant déclaré des places vacantes sur leur(s) formation(s) sont présents en procédure complémentaire, mais des places apparaissent régulièrement (désistement durant l'été).

ETAPE 7 : Et si

<u>A partir du 24 juin</u> Procédure complémentaire

Comment faire ?

1- Je consulte quotidiennement le moteur de recherche de formation de la procédure complémentaire, rubrique « Les formations » puis « Rechercher une formation (procédure complémentaire) »

2- Je me connecte à mon dossier APB (ou je le créé) et je sélectionne la ou les formations qui m'intéressent. Il n'y a <u>aucun classement possible</u>.

Je peux ajouter jusqu'à 12 vœux, tous types de formations confondus

3- Je complète mon dossier électronique (saisie des bulletins,...). Il n'y a pas de dossier papier à envoyer

4- Je consulte régulièrement mon dossier APB pour connaître la réponse des établissements

En cas de candidature retenue je dois apporter une <mark>réponse sous 8 jours</mark> (à partir du 20 août le délai passe à 72h, puis à partir du 1er septembre à 24h)

Si je ne réponds pas dans les délais, l'établissement peut me retirer la proposition.

Ultimes conseils

Diversifier vos choix

Toujours mettre une formation non sélective (en dernier le cas échéant)

Demander de l'aide (PP, BDI, ...)

Ne jamais communiquer l'ordre de vos vœux